

N° 2022/O2/59

**Question orale déposée par Sandra MARCHETTI
Au nom du groupe « Fa Populu Inseme »**

OBJET : RENTREE SCOLAIRE ET CHERTE DE LA VIE.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis plusieurs jours, les élèves du primaire et du secondaire sont de retour dans nos écoles, collèges et lycées, de même, les étudiants sont de retour sur les bancs de la faculté.

Nous ne sommes pas sans savoir l'importance que vous attachez à notre jeunesse, son éducation et sa formation sont indispensables pour qu'elle puisse se créer l'avenir dont elle rêve.

Néanmoins, les différentes crises qui se succèdent depuis quelques années mettent en grande difficulté de nombreux foyers corses, induisant parfois de mauvaises conditions de scolarité pour les enfants, voire une incapacité pour ces derniers à poursuivre leurs études.

Il est de notre devoir d'œuvrer pour que tous ceux qui le souhaitent puissent avoir accès à la formation, et ce dans de bonnes conditions.

En ce sens, nous avons vu qu'une nouvelle Convention a été signée très récemment entre la Cullettività di Corsica et le CROUS de Corse : pouvez-vous nous expliquer plus précisément ce que cette dernière implique ? En quoi aidera-t-elle les étudiants corses dans leur vie de tous les jours ? Pouvez-vous nous en dire plus sur l'implication de la Collectivité de Corse auprès de nos étudiants ?

De même, et de manière plus générale, nous savons que les parents d'élèves du secondaire vont devoir faire face en cette rentrée, à une très forte augmentation du coût de la vie.

Pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont vous envisagez de les soulager ?

À ringrazià vi.